



N°3972

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 30 mars 2021



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille au sujet de « l'action hiver ».

Tel qu'annoncé le 26 mars 2021, le ministère de la Famille et son partenaire Dräieck ASBL ont décidé de prolonger l'Action hiver (Wanteraktioun) jusqu'au 30 juin 2021 en raison de la situation pandémique actuelle.

Dans ce contexte, je voudrais poser les questions suivantes :

- Madame la Ministre peut-elle nous donner plus de détails sur le programme d'encadrement mis en place pour les bénéficiaires ?
- Quel en sont les heures d'ouverture ?
- Combien de personnes ont jusqu' à maintenant profité de la « Wanteraktioun » ?
- Quel est l'état de santé et l'état mental, sachant que la pandémie pèse aussi lourdement sur les personnes sans-abri ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Paul Galles
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, de l'Intégration
et à la Grande Région

Réf. 2021/2429

Dossier suivi par :
Dominique Faber
Tél : 247 86540

Luxembourg, le 30 avril 2021

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Concerne : question parlementaire n° 3972 de Monsieur le Député Paul Galles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe la réponse du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région relative à la question parlementaire n° 3972 de Monsieur le Député Paul Galles, en vous priant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration

Corinne CAHEN

Réponse du Ministre de la Famille et de l'Intégration à la question parlementaire n°3972 de Monsieur le Député Paul Galles concernant l'Action Hiver

1) + 2)

Le Foyer de jour est ouvert tous les jours de 12:00 à 16:00 heures. Les bénéficiaires y sont informés sur les différents services de l'Action Hiver et orientés vers des services sociaux spécialisés en cas de besoin. A côté de l'accueil et de l'orientation, les collaborateurs de la Dräieck asbl servent un repas de midi en collaboration avec une équipe de bénévoles. Les bénéficiaires peuvent également profiter d'une salle de repos avec une télévision.

Le Foyer de nuit est ouvert tous les jours de 19:15 à 08:45 heures. Soutenus par des bénévoles, les collaborateurs de la Dräieck asbl s'occupent de l'hébergement de nuit, de la collation du soir et du petit déjeuner. Des équipements sanitaires sont également à disposition des bénéficiaires.

Une navette est organisée afin de permettre aux personnes concernées de transiter entre la Ville de Luxembourg et les structures de l'Action Hiver.

Une fois par semaine, une permanence médicale gratuite est organisée sur le site de l'Action Hiver. En outre, le service mobile DIMPS, assuré par le service HIV Berodung de la Croix-Rouge, propose toutes les deux semaines un service de conseil et de dépistage rapide du VIH, de l'hépatite C et de la syphilis sur le site.

En cas d'urgence médicale, la personne concernée est immédiatement orientée, en fonction de la gravité de la situation et de l'heure, vers une maison médicale ou vers la polyclinique de service ou on appelle le 112.

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus du Covid-19, un dispositif spécifique pour la prise en charge des personnes sans-abri en attente d'un résultat de test Covid-19 a été institué dans un des bâtiments de l'Action Hiver. En cas de suspicion d'infection, les services œuvrant dans le domaine du sans-abrisme peuvent recourir au premier étage du bâtiment d'accueil d'urgence pour y isoler les personnes jusqu'à la réception du résultat. Le cas échéant, les personnes testées positives à la Covid-19 sont ensuite transférées vers d'autres structures spécifiquement instaurées pour leur prise en charge.

3)

Depuis le début anticipé de l'édition 2020/21 de l'Action Hiver en date du 16 novembre, 1160 personnes différentes ont bénéficié de l'Action Hiver (chiffres du 23 avril 2021).

A la fin de chaque édition, un bilan est publié qui fait état des associations, organismes et bénévoles associés à l'Action Hiver, du déroulement et de données chiffrées.

4)

Depuis le début de l'Action Hiver 2020/2021, 17 cas positifs à la Covid-19 ont été détectés grâce au dispositif spécifiquement institué.

Quant à l'état de santé mental, il a été constaté que la pandémie a déstructuré la journée de certains bénéficiaires, ce qui peut amplifier les états d'anxiété, de détresse, d'oisiveté, etc. En cas de besoin, ces derniers peuvent être orientés vers un service spécialisé de prise en charge psychosociale et de santé mentale.